

Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2008

Pour une seizième année, il me fait plaisir de vous faire rapport sur la situation financière de la municipalité.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, la Municipalité a eu des revenus de 2 982 969\$ comparativement à des dépenses de 2 730 953\$, des affectations de 381 699\$ pour un déficit total de 129 683\$.

Les activités d'investissement furent de l'ordre de 943 724\$ et elles furent financées par :

- La taxation et subvention 212 108\$
- Le financement à long terme 261 330\$
- Le surplus et les fonds réservés 470 286\$

En 2008 nous travaillons avec un budget de 3 115 596\$ et nous prévoyons atteindre à nouveau l'équilibre budgétaire.

LES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Nous continuons la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie en construisant les casernes de pompiers et la mise en œuvre du nouveau plan d'urbanisme.

VOICI LA RÉMUNÉRATION DE VOS ÉLUS POUR 2008

- Le maire reçoit une rémunération annuelle de 10 200\$ et une allocation non imposable de 5 100\$. De plus, le maire reçoit une rémunération de 7 926\$ (allocation non imposable incluse) pour siéger au conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut. Il reçoit aussi un montant de 3 118.44\$ (allocation non imposable incluse) pour sa responsabilité de préfet adjoint ;
- Chaque conseiller reçoit une rémunération annuelle de 3 400 \$ et une allocation non imposable de 1 700\$;
- Lorsqu'un conseiller agit comme maire suppléant ou président d'un comité, il reçoit une rémunération mensuelle de 55\$ et une allocation non imposable de 27.50\$;
- Le représentant du conseil au CCU reçoit une rémunération de 55,00 \$ et une allocation non imposable de 27,50\$ par séance à laquelle il assiste.

LA LISTE DES CONTRATS ACCORDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

J'ai déposé la liste des contrats accordés par la municipalité conformément à l'article 955 du Code municipal.

Durant les prochaines semaines, votre conseil municipal travaillera à l'élaboration du budget de l'an 2009. Une session spéciale sera tenue **le vendredi 23 janvier 2009 à 19h00 à l'église Notre-Dame-des-Neiges, 3470, route Principale** pour adopter le budget. **Je vous invite à y assister en grand nombre.**

Finalement, j'exprime ma gratitude aux membres du conseil, aux employés et aux cadres, de la collaboration obtenue et des efforts investis à la réalisation des objectifs municipaux.

Donné à Wentworth-Nord, ce dix-neuvième jour de décembre deux mille huit.

André Genest, maire